

COIFFURE DAMES

Salon

Martine

32, rue Patton

54410 LANEUEVILLE-DEVANT-NANCY Tél. : 51-28-41

Le ski ...
toujours gagnant
avec
SPORT 2000

SPORT 2000
n° 1 du sport

Galerie marchande, CORA
54140 HOUEMONT
Tél. : 51-33-88

S.O.H.M. S.A.

4, rue Galtier Tél. : (28) 51-56-72
54410 LANEUEVILLE-DEVANT-NANCY

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

PEINTURES BATIMENT
PRODUITS SPÉCIAUX
PANNEAUX
CARRELAGE
SANITAIRE
ISOLATION
BOIS

ROUTE NATIONALE R.N. 4
CANAL DE LA MARNE AU RHIN

Parfumerie
Maroquinerie

SYBELL'

ESTHÉTICIENNE
diplomée d'État

Centre Commercial
Galerie marchande
CORA - NANCY
54140 HOUEMONT Tél. : 51-58-04

Formalités administratives

État civil-déclarations

DÉCLARATIONS	OU S'ADRESSER ?	DÉLAIS
NAISSANCE	Mairie du lieu de naissance	Déclaration obligatoire dans les 3 jours
MARIAGE	Mairie du lieu de mariage	Dépôt du dossier : maximum : 2 mois minimum : 3 semaines avant la date choisie
DÉCÈS	Mairie du lieu de décès	Déclaration obligatoire dans les 48 heures

État civil-délivrance de pièces

NATURE DE LA PIÈCE DÉSIRÉE	OU S'ADRESSER ?	PIÈCES OU RENSEIGNEMENTS A FOURNIR	COUT
Extrait de naissance	à la mairie du lieu de naissance	Nom, prénoms et date de naissance	une enveloppe timbrée
Extrait de mariage	à la mairie du lieu de mariage	Nom, prénoms et date de mariage	une enveloppe timbrée
Extrait de décès	à la mairie du lieu de décès	Nom, prénoms et date de décès	une enveloppe timbrée
Fiche d'État civil individuelle ou familiale ou certificat de nationalité française	à la mairie du lieu de domicile	Livret de famille ou extrait de naissance ou carte d'identité	gratuit
Certificat de concubinage	Mairie du domicile	— Les 2 cartes d'identité — 2 témoins	gratuit
Duplicata de livret de famille	à la mairie du lieu de domicile	Certificat de perte délivré par le commissariat de Police au lieu de domicile	gratuit
Carte d'identité (valable 10 ans)	à la mairie du lieu de domicile	— 2 photos récentes — 1 timbre fiscal à 15 F — ancienne carte et livret de famille	1 timbre fiscal à 15 F
Passeport (valable 5 ans)	à la mairie du lieu de domicile	— Carte nationale d'identité — 2 photos récentes — Livret de famille ou extrait de naissance — pour un mineur : autorisation du père	1 timbre fiscal à 100 F

Population

FORMALITÉ	OU S'ADRESSER ?	PIÈCES OU RENSEIGNEMENTS A FOURNIR	COUT
Inscription liste électorale	Mairie du nouveau domicile	Livret de famille, quittance de loyer ou carte d'identité	gratuit
Changement de domicile	Mairie du nouveau domicile	Livret de famille, quittance de loyer ou carte d'identité	
Écoles	S'inscrire directement auprès des directeurs		

Autres pièces

FORMALITÉ	OU S'ADRESSER ?	PIÈCES OU RENSEIGNEMENTS A FOURNIR	COUT
Extrait de casier judiciaire	Au greffe de tribunal de grande instance - Arrondissement du lieu de naissance	Nom, prénom, date et lieu de naissance, filiation	11,50 F, y compris frais d'affranchisse- ment. RÈGLEMENT : par chèque ou vire- ment à l'ordre de : Greffe du T. G. I.
Certificat d'hérédité	Mairie du lieu de décès ou de résidence de la personne décédée	— Livret de famille — Deux témoins étrangers à la famille	Gratuit

Services divers

FORMALITÉ	OU S'ADRESSER ?	PIÈCES OU RENSEIGNEMENTS A FOURNIR	COUT
Légalisation de signature	A la mairie du do- micile	Signature à apposer à la mairie	Gratuit
Certification de copies conformes	Mairie ou commis- sariat de police du lieu de domicile	Original et copie	Gratuit
Demande de permis de construire	A la mairie du lieu de construction	1 dossier complet à remettre à la mairie 2 dossiers à déposer à la Direction de l'Équipement ou à envoyer sous pli re- commandé avec ac- cusé de réception	Gratuit

LE MAIRE
LE CONSEIL MUNICIPAL
LES COMMERÇANTS ET ARTISANS
LES ENTREPRENEURS ET INDUSTRIELS

**vous présentent
leurs meilleurs vœux
pour la nouvelle année**

Le plan d'occupation des sols

Les communes urbaines, suburbaines et quelques communes limitrophes sont soumises dans le cadre de la Loi d'orientation foncière à la procédure du plan d'occupation des sols, appelé P.O.S.

C'est notamment le cas de Fléville qui fait partie du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Nancy-Sud et ces documents ont pour objet d'indiquer les prévisions et les règles d'urbanisme.

Avant d'examiner les options fondamentales du P.O.S. de notre commune, il nous est paru nécessaire de donner la signification de certains sigles qui ont un rapport plus ou moins proche avec les problèmes d'urbanisme. Ces sigles sont couramment utilisés par l'administration mais ils sont parfois peu intelligibles pour le public.

Histoire de sigles

A.U.A.N. : Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Nancéienne dont le siège est au District urbain de Nancy.

C.I.A.U. : Commission locale d'Aménagement et d'Urbanisme dont le siège est à la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

C.O.S. : Coefficient d'occupation des sols ; il détermine la densité de construction qui est admise dans une zone du P.O.S. Il est fixé par le rapport exprimant le nombre de mètres carrés de plancher hors d'œuvre susceptibles d'être construits par mètre carré de sol. Des C.O.S. différents sont fixés suivant la zone considérée.

D.U. : District Urbain de Nancy.

G.E.P. : Service de la Direction de l'Équipement dont le sigle correspond à Groupes d'Études et de Programmation. Il a pour mission l'étude des grands programmes départementaux et communaux.

P.O.S. : Plan d'occupation des sols ; il fixe dans le cadre des orientations du S.D.A.U. les règles générales et les services d'utilisation des sols en créant des zones.

Le P.O.S. a une valeur à moyen terme soit dix ans, mais contrairement au S.D.A.U., ses prescriptions s'imposent directement aux tiers, c'est-à-dire qu'il crée une situation que tout le monde doit respecter.

S.D.A.U. : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme. Il fixe les orientations fondamentales de l'aménagement du territoire d'un ensemble de communes, c'est le cas du S.D.A.U. de Nancy-Sud. Ses prévisions sont à long terme, soit sur une durée d'environ trente ans : année 2000 et au delà.

Z.I.F. : Zone d'intervention foncière, limitée aux zones U du P.O.S. Elle donne un droit de préemption en faveur du District urbain ou éventuellement de la commune.

Zones N dans le P.O.S. : ce sont des zones naturelles.

NA : Zone naturelle dont l'équipement n'est pas prévu à court terme, mais réservée à une urbanisation future sous forme de Z.A.C.

Toutefois, il y a une sous-catégorie NA a ou NA 1 qui peut être urbanisée plus rapidement sous réserve d'une surface minima de 1 ha et 8 logements.

NC : Zone de richesse naturelle réservée aux exploitations agricoles.

ND : Zone de site comprenant notamment les espaces boisés à conserver.

Zones U dans le P.O.S. : zones d'urbanisation actuelles et futures du P.O.S., c'est-à-dire des espaces qui sont ou seront bâtis.

UA : Zone actuellement urbanisée, réservée aux constructions à usage d'habitation, services et commerces.

UB : Zone en cours d'équipement, réservée aux constructions à usage d'habitation, services et commerces. Dans cette zone, la densité des constructions est faible.

UC : Zone à équiper, réservée aux constructions à usage d'habitation.

Les grandes lignes du P.O.S.

L'établissement d'un P.O.S. est une opération longue et parfois délicate ; elle suppose une étude détaillée et précise de l'avenir prévisible d'une commune, en tenant compte des moyens dont elle peut disposer pour réaliser certains équipements, en particulier en zone U.

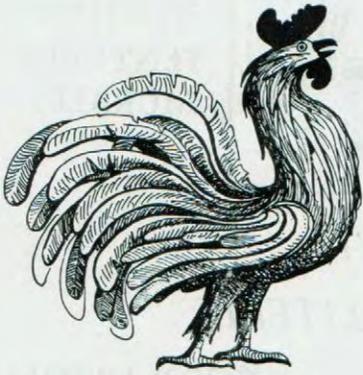
Le P.O.S. de Fléville est passé en enquête publique en février de cette année et son approbation définitive est soumise désormais à certaines modifications qui ont été demandées.

Sur un plan très général, le P.O.S. suppose une certaine urbanisation regroupée autour de l'agglomération actuelle de Fléville-Centre, ce qui permet l'arrivée de quelques nouveaux lotissements.

L'urbanisation d'autres secteurs notamment NA est entre les mains du District urbain de Nancy, aussi est-il actuellement prématuré de faire des estimations en ce sens.

La municipalité a recherché dans l'élaboration du P.O.S. à promouvoir la construction pour une certaine partie, tout en maintenant le caractère rural pour une autre partie de la commune.

Nous rappelons à cette occasion que les documents concernant le P.O.S. sont déposés en Mairie où il est possible de venir les consulter et obtenir les renseignements nécessaires.



Fléville et les « Jopelés »

Il y a peu de régions de France où un village n'ait été dans le passé l'objet de railleries du voisinage, soit que le nom du village, le caractère des habitants ou un fait historique local aient suffi à jeter le ridicule sur cette population.

Ainsi chaque localité est gratifiée d'un sobriquet collectif donné par les habitants de villages voisins par dérision, moquerie ou dédain.

Ces épithètes sont burlesques ou plaisantes et dans la plupart des cas c'est un nom *d'animal* qui désigne telle ou telle communauté ; évidemment si le sobriquet est en patois comme à Fléville c'est beaucoup plus difficile à comprendre.

Actuellement ces sobriquets ne signifient plus rien, et par conséquent ils ne sont plus offensants mais ils exprimaient aussi des rivalités de clocher à clocher qui se répercutaient dans les fêtes patronales.

Les Flévillois sont les *Jopelés*, ce qui s'exprime en patois selon l'alphabet phonétique « le jo po-elè ». Certains traduisent cela par les « gens pelés ou chauves », mais cela n'est pas exact car en patois le terme « jo » signifie coq.

Les Flévillois avaient donc pour sobriquet collectif le terme de *coqs chauves* ; ce qui en dit long sur leur probable arrogance ou suffisance, quant à leur calvitie nul n'en connaît plus, semble-t-il, la raison.

Il se pourrait aussi que le terme soit désobligeant au point d'exprimer l'idée de coqs déplumés, sans crête et sans courage, mais nous ne pouvons imaginer que nos voisins aient eu dans le passé une si mauvaise opinion de nous.

Du reste, les habitants de Ludres sont les *rôtisseurs* ; ce sobriquet vient de ce qu'au XVIII^e siècle les habitants ont brûlé leur curé, l'Abbé Marchal.

Les habitants d'Azélot sont les *boucs*, ceux de Burthecourt les *cochons*, à Chavigny ce sont les *coucous*, à Messein les *sarrazins* car il y avait des ruines gallo-romaines, à Mereville les *grandes oreilles* (des ânes !), à Rosières-aux-Salines les *oua-oua* nom donné aux goitreux et débiles fréquents dans ce lieu bâti sur des marnes irisées, enfin à Mirecourt ce sont les *hoche cul* à cause de cet oiseau que l'on trouve sur les bords du Madon.

À côté des sobriquets, il y a aussi des dictons, mais nous n'en avons pas identifié à Fléville.

Ainsi Saffais est intitulé *le dernier village du monde* car à la fin de la Création et voyant son œuvre terminée, Dieu s'écria en patois « C'A FAIT ».

Malgré toutes les irrévérences du sobriquet des Flévillois, ceux-ci adressent leurs vœux les meilleurs à leurs proches voisins à l'est, à l'ouest, au nord et au sud.

RESTAURANT



La Popote

27, avenue de la Malgrange,
54140 JARVILLE
Tél. : 55-48-01

Chaque jour
bouillabaisse

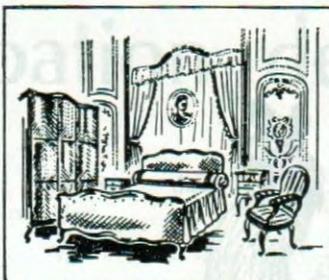
UNE CARTE DES SPÉCIALITÉS

Mercredi, jeudi : **COUSCOUS**

Vendredi, samedi : **PAELLA**

Lundi, mardi : **SURPRISE**

FERMÉ dimanche et jours de fêtes.



SPÉCIALISTE
TENTURES
MURALES

TAPISSERIE

LITERIE

DÉCORATION

STYLE ET MODERNE

CLAUDE HENRY

94, rue de la République 54140 JARVILLE
Tél. : 51-19-85

J. BORSA S. A.

TOUS REVÊTEMENTS

SOLS ET MURS
POUR INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR

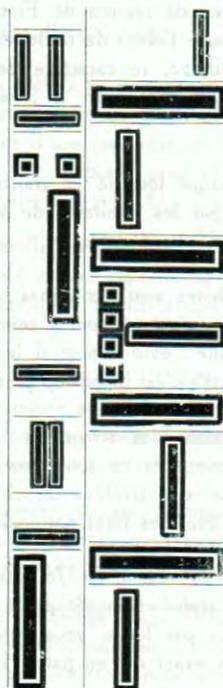
Vente aux professionnels et aux particuliers

- Terre cuite d'Auvergne -
- Carrelage de grès cérame -
- Mosaïques, émaux, faïences -
- Grès émaillé, pierres, marbres -
- Moquettes, plastiques, colles -

Tous les produits des plus grandes marques

BRIARE - VILLEROY & BOCH

- Outillage pour carrelages -



72, rue Raymond-Poincaré, 54520 LAXOU
Tél. : (28) 40-34-10 Fermé le lundi

